

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) APPLICABLES AUX STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

La généralisation de la contractualisation dans le secteur médico-social s'accompagne de l'opposabilité du cadre EPRD. Depuis 2017 tous les EHPAD doivent déposer un EPRD auprès des autorités. Il en va de même pour les gestionnaires des champs Handicap et SSIAD entrant en CPOM. L'EPRD constitue un changement de paradigme et de pratiques professionnelles et une nouvelle mécanique de production budgétaires que ces structures médico-sociales

doivent s'approprier. Les dirigeants sont amenés à orienter leur stratégie avec l'appui de ces nouveaux outils dans le cadre du CPOM.

Saisir les enjeux de la tarification à la ressource, comprendre les différences avec la procédure budgétaire précédente sont au fondement d'une appropriation par les responsables d'établissements et services ainsi que par les responsables financiers.

OBJECTIFS

- Préparer la généralisation de la contractualisation
- Comprendre la finalité de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- Prendre connaissance des principaux documents composant l'EPRD, appréhender leur vocabulaire et leur mécanique

CONTENU

Introduction : l'EPRD, un outil au service du CPOM

Rappel des principes de la négociation tarifaire dans le cadre de la procédure budgétaire

- La négociation tarifaire
- Les différentes phases de la procédure budgétaire
- La composition du budget
- La procédure contradictoire

Processus de réforme de la tarification

- La convergence tarifaire
- Le tarif-plafond
- La tarification à la ressource
- La refonte de la procédure budgétaire

L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

- Le Compte de Résultats Prévisionnel Principal (CRPP)
- La capacité d'autofinancement prévisionnel
- Le tableau Prévisionnel des Effectifs Rémunérés (PER)
- Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) et le fonds de roulement
- La procédure d'acceptation



24 janvier 2022



Classe virtuelle



325€ par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonne connaissance de la gestion et de la tarification des établissements et services médico-sociaux. Connaissance des principes du CPOM.

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs-adjoints
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Contrôleurs de gestion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports théoriques et méthodologiques
 - exercices et études de cas
 - échanges

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur social et médico-social